

REGLEMENT DE CONSULTATION

COMMUNE DE SAINT PIERRE DES FLEURS

OBJET DU MARCHE :

Fourniture et livraison de repas en liaison froide à la cantine scolaire de SAINT PIERRE DES FLEURS à compter du 01/01/2027.

Date et heure limites de remise des offres :

Lundi 16 novembre 2026 à 12h

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne la fourniture et livraison de repas en liaison froide à la cantine scolaire de l'école Louis Pergaud de SAINT PIERRE DES FLEURS, intégrant des repas complets, privilégiant autant que possible l'intégration de produits locaux (filière courte) et de repas à thèmes dans chaque période comprise entre chaque vacance scolaire.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2-1 – Etendue de la consultation :

La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée définie aux articles 27 et 59 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

2-2 - Prestataire

Le marché sera conclu avec un prestataire unique.

2-3– Mode de règlement :

Le mode de règlement choisi par la personne publique est le virement, sur facturation mensuelle dématérialisée.

2-4– Complément à apporter au Cahier des Clauses Techniques Particulières :

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.)

2-5 – Modifications de détail au dossier de consultation :

La personne publique se réserve le droit d'apporter au plus tard 15 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2-6- Le candidat est informé que l'administration souhaite conclure le marché dans l'unité monétaire suivante : EURO.

ARTICLE 3 – PRESENTATION DES OFFRES

Le dossier de consultation des entreprises est transmissible par voie électronique sur le site <https://marchespublics.eure.fr>

Les candidats sont invités à renseigner lors de la demande du dossier, le nom du soumissionnaire, une adresse électronique, ainsi que le nom d'un correspondant afin que celui-ci puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la consultation, en particulier les éventuels compléments (précisions, réponses, rectificatifs). Il est donc nécessaire de vérifier très régulièrement les messages reçus à cette adresse.

La responsabilité de l'acheteur public ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse erronée ou s'il n'a pas consulté ses messages en temps et en heure.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue français.

Le dossier à remettre par les concurrents comprendra les pièces suivantes :

- Lettre de candidature et l'acte d'engagement, complété, daté et signé par le représentant qualifié du prestataire ayant vocation à être titulaire du marché,
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) : cahier à accepter sans aucune modification,
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) : cahier à accepter sans aucune modification,
- Le bordereau de décomposition des prix (matière première, conditionnement, frais de personnel, frais de transport, frais de gestion), et le bordereau de détail quantitatif estimatif de l'offre
- Le mémoire explicatif (qualité des matières premières utilisées, qualités diététiques et nutritionnelles, capacité à assurer le respect de l'hygiène et de la sécurité alimentaire, capacité à assurer le respect de la continuité du service),
- Les références de l'entreprise datant de deux (2) ans et se rapportant uniquement au type de prestations à exécuter et à sa qualification.

ARTICLE 4 – JUGEMENT DES OFFRES

Les offres seront jugées selon les critères suivants classées par ordre décroissant d'importance :

- ❖ la qualité technique de l'offre, 40 %, soit 8 points sur 20 (le respect des exigences du CCTP, la qualité, la traçabilité et l'origine des produits entrant dans la composition des repas, les modalités d'élaboration des menus et les modèles de menus proposés, modalités de préparation et de livraison des repas, démarches qualités (certifications, formation du personnel),
- ❖ le prix des prestations, 40 %, soit 8 points sur 20 (décomposition des prix des repas : matière première, conditionnement, frais de personnel, frais de transport, frais de gestion),
- ❖ La possibilité de fournir 1 repas BIO par semaine à 10% soit 2 points sur 20.

Variante : 1 repas supplémentaire par semaine issu de la filière BIO dans sa globalité (avec 2 choix plats et 2 choix légumes) sera proposé, portant le nombre total de repas issus de la filière BIO à 2 par semaine.

- ❖ les mesures en matière de développement durable (propositions de lutte contre le gaspillage alimentaire, réductions des déchets), 5 %, soit 1 points sur 20.
- ❖ Fréquence des animations et qualité des supports pédagogiques 5 %, soit 1 points sur 20.

ARTICLE 5 – CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Dénomination du service où les offres doivent être libellées :

MAIRIE
Rue de Thuit-Anger
27370 SAINT PIERRE DES FLEURS

Le dépôt des offres pourra se faire sur la plateforme départementale dématérialisée MPE 27 :
<https://marchespublics.eure.fr>

Les offres devront être remises avant la date et l'heure indiquées dans la page de garde du présent règlement.

Le candidat retenu devra fournir les documents suivants datant de moins de 6 mois :

- Une attestation de vigilance tous les 6 mois jusqu'à la fin du contrat,
- Une attestation de régularité fiscale,
- Un certificat attestant la régularité au regard de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés,
- Une attestation d'assurance.

Date limite de remise des offres : **vendredi 08 novembre 2024, à 12H.**

ARTICLE 6 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements techniques et administratifs sont à demander à :

MAIRIE

2, rue de Thuit-Anger

27370 SAINT PIERRE DES FLEURS

Tél : 02.35.87.82.45

Courriel : mairie.stpierredesfleurs@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi 10H-12H et 15H30-18H

Mardi 15H30-18H

Mercredi 15H30-18H

Jeudi 15H30-18H

Vendredi 15H30-18H

Date d'envoi de l'annonce d'appel d'offre : Mardi 13 octobre 2026.